Jean B^{te} Léautier

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1786

Né aux Thuiles (B^{sses} Alpes), le 10 juillet 1760

Mort a , le

NOTES
BIO-BIBLIOGRAPHIQUES

E. Bonnardet

Le Père Jean B^te^ Léautier

M. M. 613 p. 247 N. 993
Jean Bte Leautier, prêtre, né aux Chuiles Dioc Embrun 10 juil 1760
reçu 28 avril 1786
1787 Lyon Institution

M. M. 616, p. 17 N. 196 =
Le Père Jean Bte Leautier, prêtre, Dioc. Embrun
né aux Chuiles (Bses Alpes) 10 juillet 1760
fils de Jean Antoine Leautier, bourgeois et Suzanne Chaurand

humanités à Barcelonnette, phil. et 4 ans théol au séminaire d'Embrun
entré à Aix, le 28 avril 1786

Listes des assemblées =

1788 Arras Act.

Dernières listes			
	1788 - 89	Arras	
	1789 - 90	Beaune, philosophe logicien	En avril 1790 il a 29 ans 1/2
	1790 - 91	" "	
	1791 - 92	" "	

Il était à Juilly en 1824 au moment de la mort du P. Lombois

Voir une lettre de Le Boy du 12 X 1788.

T. S. V. P.

Archives N^les AF IV, 1915 Papiers du cardinal Caprara =

Autun, 16 avril 1804

à Mgr le cardinal Caprara, légat près le 1er consul de la République française à Paris

Supplie humblement Jean Bte Léautier, prêtre de l'Oratoire, âgé de 44 ans et expose qu'il est entré dans cette congrégation jusqu'au jour où l'assemblée Nle en prononça la suppression.

- qu'il a prêté le serment de la constitution civile du clergé sans y être forcé.
- qu'ayant été nommé vicaire directeur au séminaire d'Autun, sous l'évêque constitutionnel Goutes, il en a exercé les fonctions pendant 2 ans.
- qu'ayant suivi le cours de la Révolution il a contracté, contre la teneur des Sts Canons, mariage devant l'officier public avec Marie Regnard, âgée de 22 ans.
- que de ce mariage en est né 2 garçons, âgés savoir : le premier, qui a nom Jean Bte, de 4 ans, et le second, qui a nom Claude, de 2 ans.
- Ce considéré, Monseigneur, il plaise à Votre Eminence faire jouir le suppliant de toutes dispenses nécessaires à l'effet d'être relevé des censures qu'il a encourues par son mariage et de le réhabiliter en face de l'Eglise. comme aussi de le rendre à la communion laïque et d'être dispensé de la récitation du bréviaire sous le bénéfice de la promesse que le suppliant fait à Son Eminence et au chef de l'Eglise de se soumettre à tous les articles du concordat passé entre Sa Sainteté et le premier consul de la République et à toutes les décisions de la cour de Rome sur les affaires ecclésiastiques de France

Au bas on lit :

" Je certifie l'exposé ci-dessus véritable. " Autun 16 avril 1804 + François évêque d'Autun.

---

25 *Octobre* 1794. — Le représentant Boisset chasse de l'administration départementale Léautier, ex-prêtre, qui y avait été admis et qui poussait, comme tous les apostats, aux mesures les plus violentes.

Semaine relig. d'Autun 12 Nov. 1892

C Charles Fr. Joseph de Léon

Juilly Nantes Davion

13 oct 90

Père Jean B^te^ Léautier

1788-89 venant d'Arras

philosophie à Beaune logicien exact